

Rapport sur la prévention de la
violence sexuelle
Université d'Ottawa



Table des matières

Renseignements généraux.....	2
Section I – Aperçu des initiatives, des formations et des programmes	3
Section II – Données sur les dévoilements, plaintes et accommodements	6
Limites	9
Section III – Recommandations	9
Conclusion.....	10
Annexe 1 – Membres du Comité permanent en prévention de la violence sexuelle.....	11

Renseignements généraux

L'Université d'Ottawa (Université) est tenue par la loi¹ de fournir annuellement au ministère des Collèges et Universités et au Bureau des gouverneurs de l'Université certaines données et informations sur ses initiatives pour prévenir la violence sexuelle.

Afin de respecter cette obligation, le Comité d'administration de l'Université a créé le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle (Comité).

Le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle a notamment le mandat de :

- recommander des stratégies et mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir une culture de respect et à contrer la violence sexuelle sur le campus;
- recevoir et examiner les renseignements sur la violence sexuelle fournis par les différents secteurs (y compris par la population étudiante et les membres de la communauté) concernant, notamment :
 - le nombre et le type d'incidents et de plaintes de violence sexuelle, ainsi que tout renseignement connexe, dévoilés par les membres de la communauté universitaire;
 - le nombre de fois où les membres de la communauté universitaire ont demandé et obtenu des ressources de soutien, des services et des mesures d'adaptation à la suite de violence sexuelle, ainsi que tout renseignement connexe;
 - les initiatives, les formations et les programmes mis en œuvre pour faire connaître les ressources de soutien et les services accessibles à la communauté universitaire;
 - toute autre information pertinente, question ou préoccupation concernant la prévention de la violence sexuelle.
- présenter des recommandations au Cabinet du recteur en ce qui a trait au [Règlement 67b – Prévention de la violence sexuelle](#) et voir à sa révision tous les deux ans;
- présenter des recommandations au Cabinet du recteur sur les ressources supplémentaires requises ou toute autre mesure à adopter pour lutter contre la violence sexuelle;
- émettre des recommandations concernant l'allocation des fonds issus de la Subvention pour la sécurité sur les campus;
- présenter un rapport annuel au Cabinet du recteur en vue de le transmettre au Bureau des gouverneurs;
- examiner les propositions de nouveaux programmes de formation relativement à la violence sexuelle, effectuer des recommandations en ce sens et voir à la coordination, à la mise en œuvre et à l'efficacité des programmes retenus.

Le présent rapport annuel a été rédigé conformément aux exigences de l'article 1.8 du mandat du Comité par un de ses groupes de travail internes. Il contient des renseignements consolidés recueillis auprès de divers secteurs de l'Université et sera révisé, modifié et approuvé par le Comité.

¹ Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, paragraphes 17(7) et (7.1).

Section I – Aperçu des initiatives, des formations et des programmes

Comité permanent en prévention de la violence sexuelle

Formation pour la communauté étudiante

À partir des recommandations émises dans le rapport précédent, le Comité a mis en place un sous-comité chargé des formations en ligne offertes à la communauté étudiante.

Ces dernières années, des formations étaient offertes en ligne et en personne. Le Comité a recommandé de rendre obligatoire la formation en ligne, et ce, pour l'ensemble de la communauté étudiante de l'Université.

Après moult rencontres et échanges, le sous-comité s'est associé à la Faculté de génie pour mettre en place un projet pilote dans l'année à venir, tel que recommandé par le Comité. Une fois les détails réglés, le projet sera lancé, puis évalué, afin d'en tirer des apprentissages qui pourront être appliqués aux autres facultés.

Stratégies de communication

Le Comité a également formé un sous-comité qui se penche sur les moyens d'améliorer les stratégies de communication et de sensibilisation en matière de prévention de la violence sexuelle dans le réseau de l'Université. Ces stratégies pourront aussi servir lors des consultations publiques en lien avec le [Règlement 67b](#), par exemple.

Bureau des droits de la personne

Services à la communauté

Le Bureau des droits de la personne (BDP) a participé à nombre d'événements et offert plusieurs ateliers et formations pendant l'année, notamment :

- Ateliers de mobilisation des témoins
- Formation pour les comités d'examen et d'appel (conformément au [Règlement 67b](#))
- Café du mieux-être
- Partenariat avec le service de Promotion de la santé pour créer des messages de sensibilisation diffusés sur les médias sociaux du service
- Présentations sur la prévention de la violence sexuelle pour l'Association étudiante Telfer
- Programmes de formation pour les personnes du réseau ayant enfreint le [Règlement 67b](#)

Le BDP a aussi offert son soutien et des services aux personnes survivantes, et a discuté avec nombre de partenaires sur le campus pour les aider à prévenir la violence sexuelle et à y répondre.

Révision du Règlement 67b – Prévention de la violence sexuelle

Cette année, le BDP a collaboré avec le Comité et d'autres partenaires pour amorcer l'examen du [Règlement 67b](#), qui sera finalisé d'ici la fin 2024.

Des rencontres ont été organisées avec la communauté universitaire pour mettre à jour le règlement et proposer des changements qui répondraient à ses besoins.

Formation en ligne pour la communauté étudiante

Tel que mentionné précédemment, une formation en ligne est actuellement offerte à la communauté étudiante, mais le BDP en prépare une version à jour qui sera accessible depuis le portail étudiant. Des renseignements sur la vie universitaire y ont d'ailleurs été ajoutés, à la suite de recommandations du Comité.

Service de la protection

En mai 2023, l'ensemble du personnel du Service de la protection a pris le temps de relire le [Règlement 67b](#).

Toujours en mai 2023, le Centre de ressources féministes a organisé des séminaires de sensibilisation pour le personnel administratif et en uniforme du Service de la protection.

De mai à juin 2023, le CALACS francophone d'Ottawa a offert des ateliers à l'équipe pour présenter ses services.

À la fin mai 2023, les divisions chargées des enquêtes et de la formation ont participé à un événement de conscientisation et de formation organisé par le CALACS francophone d'Ottawa sur le pouvoir de la solidarité pour arrêter les violences sexuelles faites aux femmes noires et racisées.

RAD for Women®

En novembre 2023, le Service de la protection a formé deux groupes totalisant 31 personnes.

Quelque 90 % d'entre elles étaient des membres de la population étudiante, du personnel ou de la communauté diplômée, ou des gens qui les accompagnaient. Les formations avaient été annoncées dans la *Gazette* de l'Université d'Ottawa et sur le site Web du Service de la protection.

Les autres participantes et participants n'étaient pas liés à l'Université.

En janvier 2024, le programme a été aboli par manque de ressources humaines et de personnel certifié. Le Service de la protection examine présentement les possibilités de programmes à venir.

Formation pour les membres du Service de la protection

Entre janvier et avril 2023, l'ensemble des agents et agentes en uniforme du Service de la protection a suivi les formations ci-dessous par l'entremise du Réseau canadien du savoir policier :

- Droits des victimes au Canada
- Entretien avec les victimes et les témoins
- Intervention et désescalade en situation de crise

Service du logement

Formation du personnel étudiant

Avant le début de l'année universitaire, le personnel déjà en poste et nouvellement recruté du Service du logement a reçu une formation sur le soutien des personnes survivantes pour apprendre ou se remémorer les règlements et les attentes de l'Université concernant ce qu'il faut faire lorsqu'une personne rapporte un incident de violence sexuelle.

Ressources humaines

Séances de formation

Jusqu'à maintenant, 70 % du personnel a suivi la formation en ligne « Comment réagir à un témoignage de violence sexuelle ». Les Ressources humaines ont mis la formation à jour, s'assurant, par exemple, que tous les liens vers les services pertinents fonctionnent correctement.

Bureau de la dirigeante principale de la gestion des risques

Le Bureau de la dirigeante principale de la gestion des risques (Bureau) est chargé de gérer la Subvention pour la sécurité sur les campus. Cette année, le cadre de la subvention a été modifié afin d'encourager les membres de la communauté universitaire à faire une demande. Un comité de sélection rassemblant diverses parties prenantes du réseau de l'Université a été mis en place, et les projets choisis ont été mis de l'avant.

Voici les projets qui ont été financés par la Subvention pour la sécurité sur les campus en 2023-2024 :

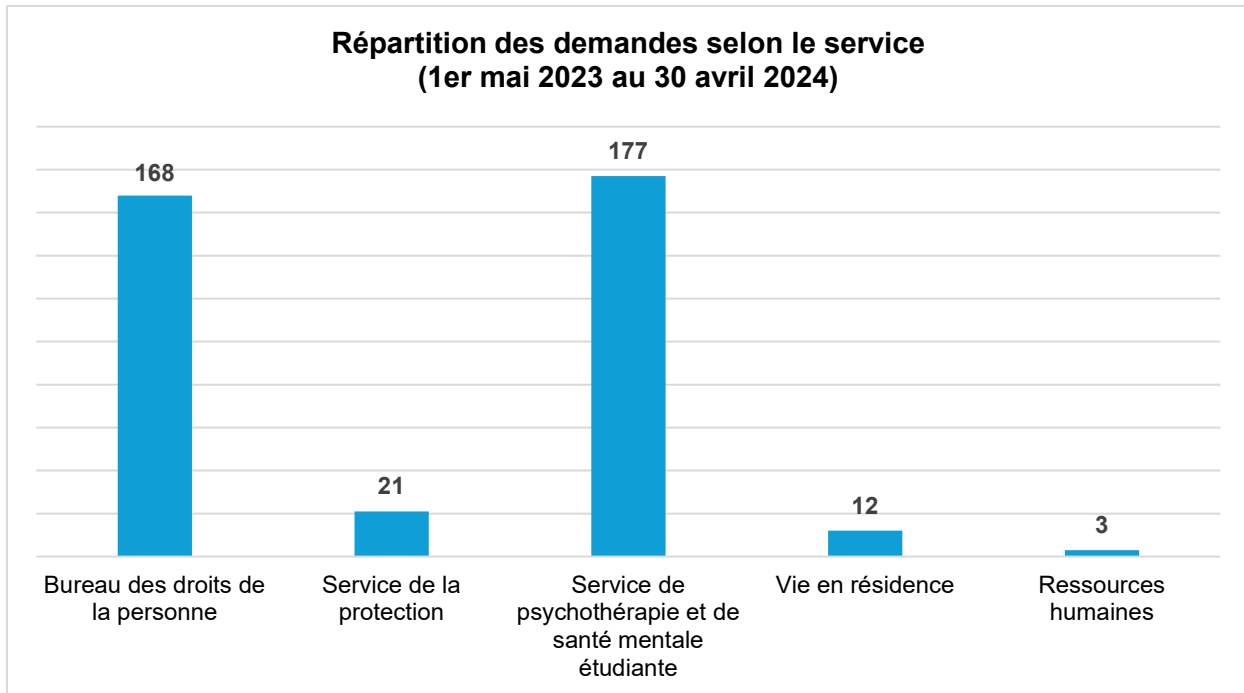
- Services de counselling pour les personnes ayant survécu à la violence sexuelle – CALACS et Centre for Treatment of Sexual Abuse and Childhood Trauma (CTSACT)
- En solo (SecurUO)
- Cours d'autodéfense, RAD for Women®
- Matériel pour l'Équipe bénévole d'intervention de crise (EBIC)
- Initiative pour la sécurité des étudiantes et étudiants autochtones
- Caméras de sécurité sur le campus
- Formation pour l'équipe de la sûreté en résidence

Le Bureau a également présenté la Subvention pour la sécurité sur les campus au Comité afin que ses membres en comprennent bien les modalités et le processus de sélection.

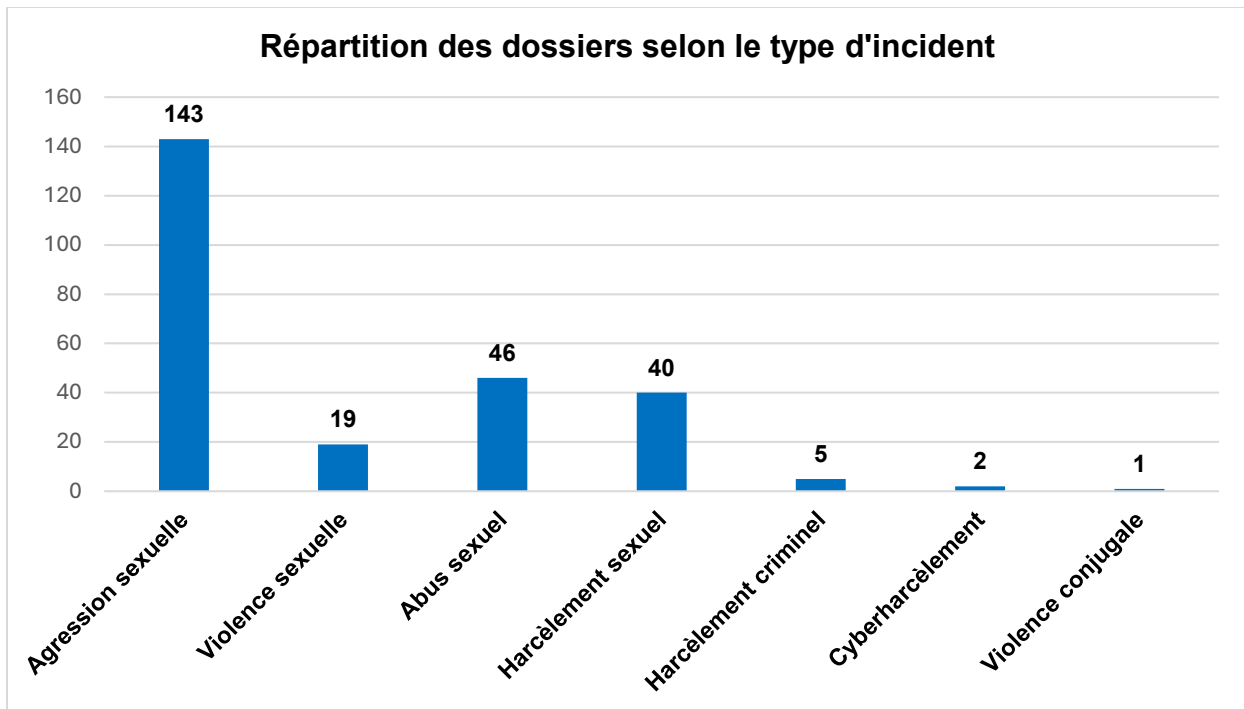
Le Comité est d'avis que cette nouvelle approche incitera les membres de l'Université à profiter du financement pour sensibiliser la communauté à la violence sexuelle.

Section II – Données sur les dévoilements, plaintes et accommodements

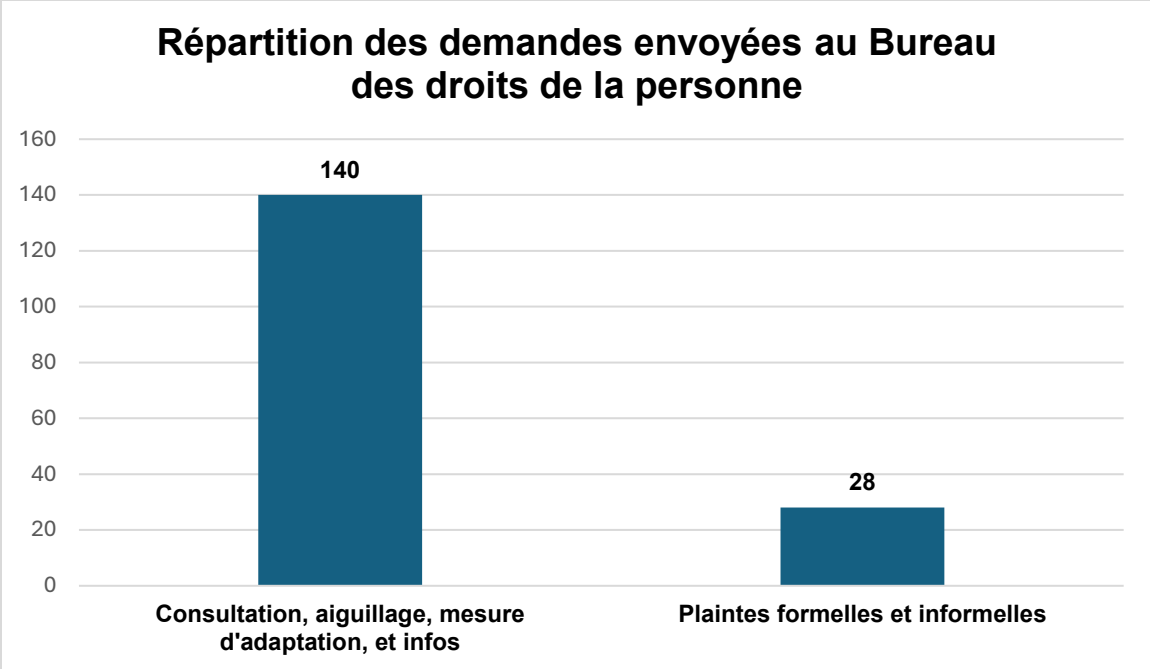
Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, les services de soutien de l'Université ont reçu 381 demandes liées à la violence sexuelle. Parmi celles-ci, 168 ont été envoyées au BDP, 21 au Service de la protection, 177 au Service de psychothérapie et de santé mentale étudiante, 12 à l'équipe de Vie en résidence et 3 aux ressources humaines.



Bien que la majorité des demandes de service soient dépourvues de détails quant au type d'incident de violence sexuelle, la plupart des dossiers ont pu être catégorisés ainsi : agression sexuelle (143); violence sexuelle (19); abus sexuel (46); harcèlement sexuel (40); harcèlement criminel (5); cyberharcèlement, notamment par la distribution non sollicitée d'images de nature sexuelle (2); et violence conjugale (1).

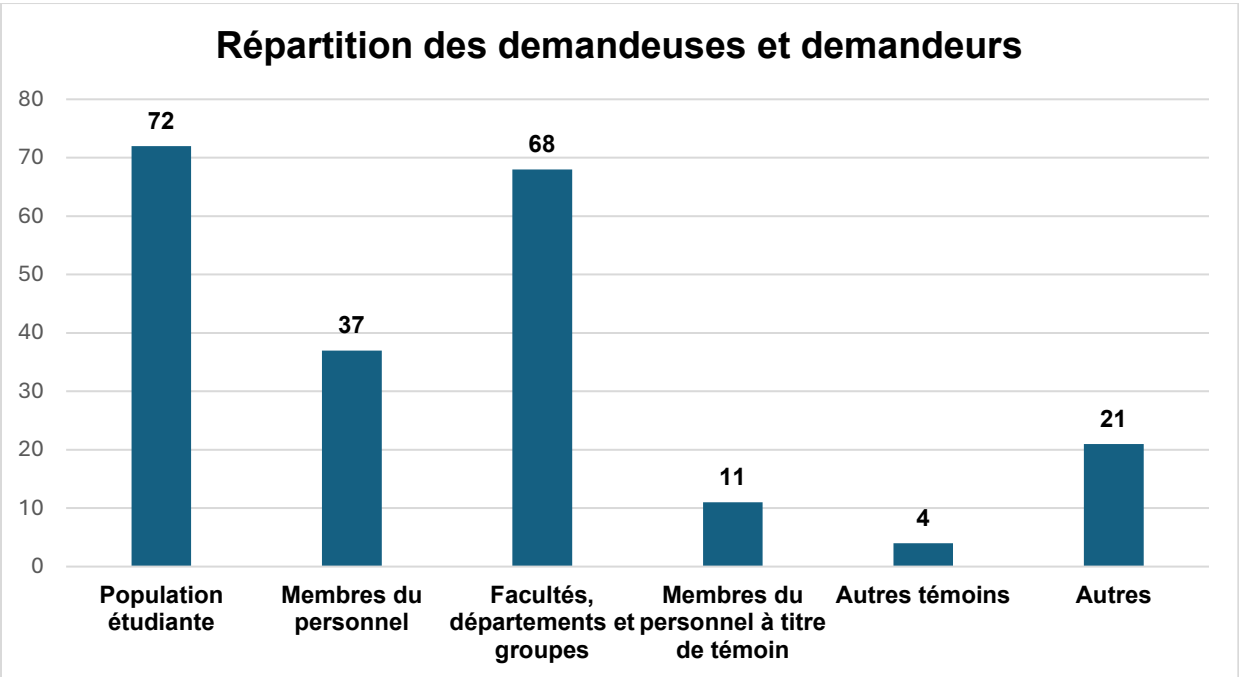


Le BDP a reçu 168 demandes d'information, dont 140 demandes de consultation, d'aiguillage vers des services, de mesures d'adaptation et de renseignements sur les services de soutien et ressources offertes, et 28 plaintes formelles et informelles. Les personnes survivantes ont demandé différentes mesures d'adaptation, par exemple : changement de chambre en résidence; prolongation d'échéance ou reprise d'examen; changements à la pondération de la note; renouvellement d'une bourse; accommodements pour éviter la perte de points de participation pour cause d'absences; remaniement des horaires pour éviter les conflits entre les personnes concernées; changement dans la composition des équipes pour les travaux; accès à la matière des cours manqués; ou aide pour le processus de lettre d'appel lors d'une demande d'abandon rétroactif.



Les données recueillies ne précisent pas toujours à quel groupe appartient la personne ayant fait une demande, mais parmi les demandes qui en font mention, on en compte 11 venant de membres du personnel à titre de témoins, 4 venant d'autres témoins, 72 d'étudiantes ou étudiants, 37 de membres du personnel, 21 d'autres personnes et 68 de groupes liés à une faculté, à un département ou à un groupe étudiant.

Le Comité est convaincu que les **demandes faites par les témoins** prouvent l'efficacité de la formation sur la mobilisation des témoins pour répondre à la violence sexuelle sur le campus.



Limites

Type de violence sexuelle signalé

À la rédaction du rapport, il est apparu que les données sur les types de violence sexuelle recensés diffèrent d'un service à l'autre. Il pourrait être pertinent d'établir formellement les renseignements à recueillir pour accroître l'uniformité des données afin d'obtenir un portrait plus clair de l'ampleur de la violence sexuelle sur le campus, et des tendances possibles. Nous pourrions ainsi mieux comprendre les problèmes et trouver les bonnes stratégies pour prévenir la violence sexuelle et y répondre.

Section III – Recommandations

Recommandations concernant les ressources pour les étudiantes et étudiants

Le Comité est d'avis que les services de soutien sur le campus pour les personnes survivantes de violence sexuelle sont lacunaires. Par exemple, le nombre de séances d'accompagnement en santé mentale gratuites est limité, ce qui pourrait ne pas répondre aux besoins de chaque personne. Et le budget du Centre de ressources féministes, une source de soutien essentielle sur le campus, a été revu à la baisse. Ces contraintes budgétaires peuvent nuire à la qualité et à la disponibilité des services de soutien, ce qui pourrait nuire au rétablissement et au bien-être des personnes survivantes.

Pour éliminer ces obstacles, l'Université devrait augmenter le budget alloué aux services de soins de santé mentale et au Centre de ressources féministes, notamment par la recherche de financement supplémentaire ou de partenaires, ou par l'organisation de collectes de fonds pour offrir aux personnes survivantes le soutien dont elles ont besoin. L'Université pourrait aussi augmenter le nombre de séances gratuites en soins de santé mentale et élargir son offre de services de soutien.

Recommandations concernant le partage des responsabilités en matière d'intervention et de prévention

En 2019, Statistiques Canada indiquait « qu'une majorité (71 %) d'étudiantes et d'étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont été témoins ou ont été victimes de comportements sexualisés non désirés dans un contexte d'études postsecondaires ».

Le Comité propose que la responsabilité des initiatives et ressources de prévention de la violence sexuelle, et des mesures à prendre pour faire face à ses conséquences au sein de la communauté universitaire soit partagée par l'ensemble des services, plutôt que de retomber uniquement sur le BDP. Nous proposons aux départements d'examiner leur mandat, d'y intégrer la prévention de la violence sexuelle et d'ajouter des services de soutien dans leur offre de services à la population étudiante. Par exemple, c'est le BDP qui s'occupe présentement des ententes pour les services thérapeutiques externes offerts aux étudiantes et étudiants ayant survécu à la violence sexuelle. Mais comme le Service de psychothérapie et de santé mentale étudiante a le mandat d'offrir des services d'accompagnement thérapeutique à la population étudiante, le Comité propose d'y intégrer les besoins des personnes ayant été victimes de comportements sexualisés non désirés.

Recommandations concernant la collecte de données

Le Comité est d'avis que les données recueillies ne représentent pas toute la population étudiante. Il est bien probable que d'autres incidents aient été signalés à d'autres départements ou membres du personnel. Il est recommandé que l'Université réfléchisse à une stratégie pour améliorer la collecte de données afin d'obtenir un meilleur portrait de l'ampleur de la violence sexuelle sur le campus, ce qui faciliterait la mise en évidence des tendances et la mise en place de stratégies d'amélioration des services offerts aux personnes survivantes.

Recommandations concernant la formation du personnel

Bien que la formation en ligne soit obligatoire pour les membres du personnel, le Comité observe que certaines personnes ne sont pas formées. Alors, il est recommandé que l'Université trouve des moyens pour s'assurer que la formation est suivie par l'ensemble du personnel et du corps professoral, pour que ces personnes soient préparées à réagir en cas de signalement et soient en mesure de prévenir la violence sexuelle sur le campus.

Conclusion

Malgré nos progrès liés à la sensibilisation et à l'intervention en matière de violence sexuelle, il nous reste beaucoup de pain sur la planche. Le chantier de la formation obligatoire pour la population étudiante a bien avancé, et nous en attendons avec enthousiasme le déploiement dans les mois à venir.

Comme les données de divulgation l'indiquent, une bonne collaboration entre les services est essentielle au soutien et au soin des personnes survivantes. Nous espérons voir ce travail collectif se poursuivre pour que nous puissions, ensemble, offrir aux personnes survivantes le soutien nécessaire et encourager chaque membre de notre communauté à se mobiliser. Nous croyons toujours à la nécessité de prévenir et de réduire la violence sexuelle, et à celle de trouver des façons innovantes de répondre aux besoins de notre communauté.

Enfin, le Comité souhaite remercier chaleureusement l'ensemble de ses partenaires internes et externes, qui contribuent, à leur façon, à changer la vie des personnes touchées par la violence sexuelle.

Annexe 1 – Membres du Comité permanent en prévention de la violence sexuelle

Présidente

Alyssa Peyton, coordonnatrice du Centre de ressources des femmes du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa et étudiante de premier cycle

Vice-présidente

Tiffany Ticky, directrice principale, Bureau des droits de la personne (avril à décembre)

Marie-Claude Gagnon, directrice par intérim, Bureau des droits de la personne (décembre à mars)

Membres ayant droit de vote

Allan Charbonneau, gestionnaire, Vie en résidence, Service du logement

Mélissa Lafrance, gestionnaire, Services de psychothérapie et santé mentale

Robert Paiement, coordonnateur responsable, Formation

Natalie Morris, gestionnaire, Services de soutien aux étudiantes et étudiants internationaux, uoInternational

Mathieu Hudon, conseiller responsable principal, Relations de travail et avec le personnel, Ressources humaines

Eileen Barak, gestionnaire des communications stratégiques, Relations extérieures

Imani Bunzigiye, commissaire à l'équité, Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa

Xaand Bancroft, représentante étudiante, Graduate Student's Association des étudiant.es diplômés.es

Martha Capener, étudiante de premier cycle

Jayne Hackett, étudiante de premier cycle

Farinaz Basmechi, étudiante de cycle supérieur

Kharoll-Ann Souffrant, étudiante de cycle supérieur

Daphne Gilbert, professeure agrégée, Faculté de droit

Sophie Ménard, professeure à temps partiel, Faculté d'éducation

Anne Thibaudeau, membre externe, Femmes et Égalité des genres, Gouvernement du Canada

Membres sans droit de vote

Klehr D'souza et Marie-Lou Villeneuve-Hobbs, conseillères principales, prévention de la violence sexuelle, Bureau des droits de la personne